

Tiques: 2014, une année dans la moyenne

Collecte et analyse des données

Les piqûres de tiques et les cas de borréliose de Lyme sont recensés dans le système de déclaration volontaire Sentinella depuis 2008. Au sein de ce réseau, les médecins de premier recours (généralistes, inter-

nistes et pédiatres) communiquent chaque semaine le nombre de cas concernés et le nombre total de consultations. Ces relevés font ensuite l'objet d'une extrapolation à l'échelle nationale. Il s'agit ainsi d'estimations.

Les cas de méningo-encéphalite verno-estivale (FSME) sont enregistrés dans le système de déclaration obligatoire. Les médecins et les laboratoires sont tenus de signaler tous les cas. Le nombre de cas déclarés correspond donc aux chiffres effectifs.

Figure 1

Estimation du nombre de consultations médicales suite à une piqûre de tique et de cas de borréliose de Lyme, et cas de FSME en Suisse de 2012 à 2014.

La saisonnalité des cas a également été observée de 2008 à 2011. Pour des raisons de lisibilité, ces données ne sont pas représentées ici.

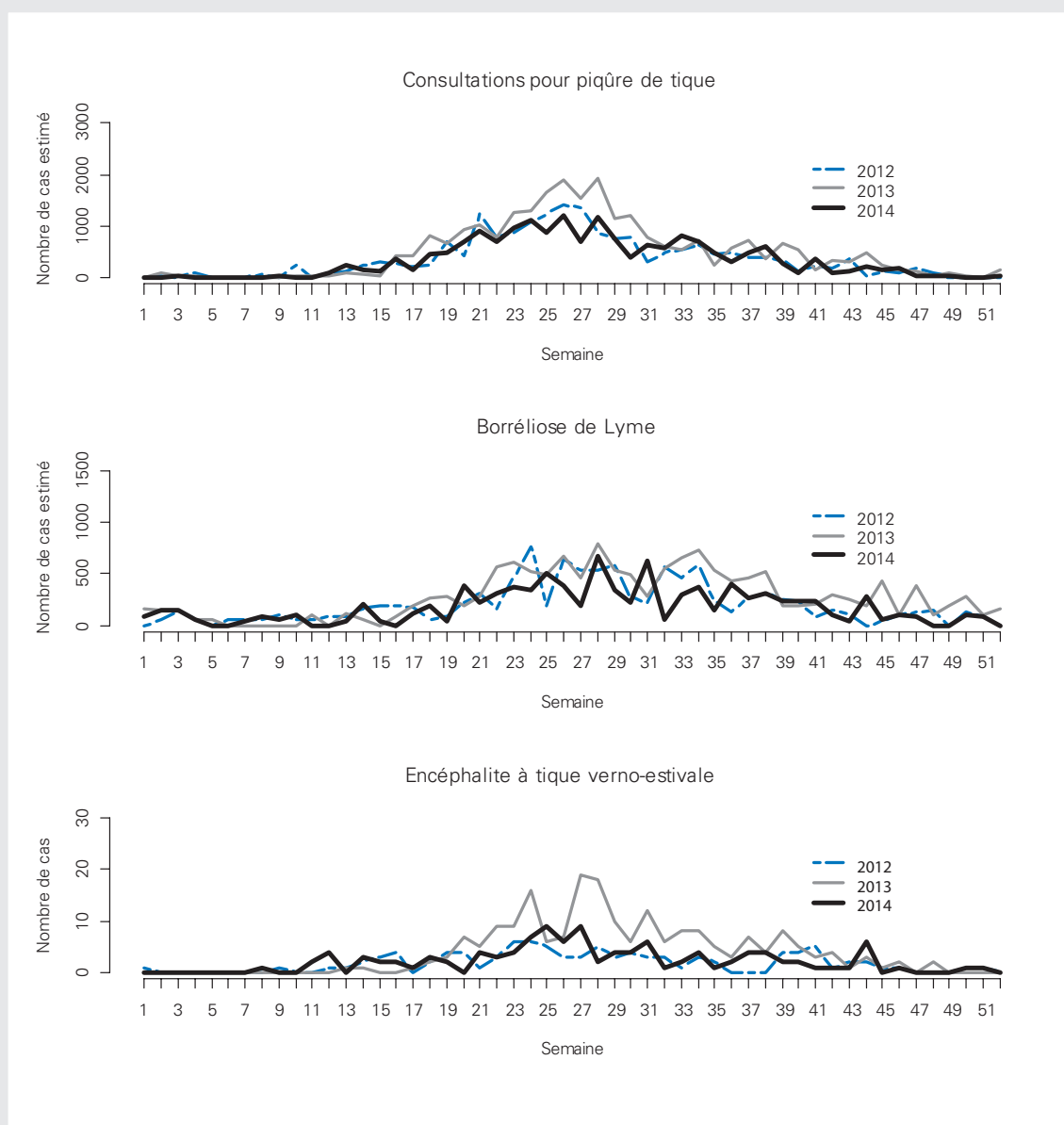


Figure 2
Nombre de cas de FSME en Suisse de 2000 à 2014

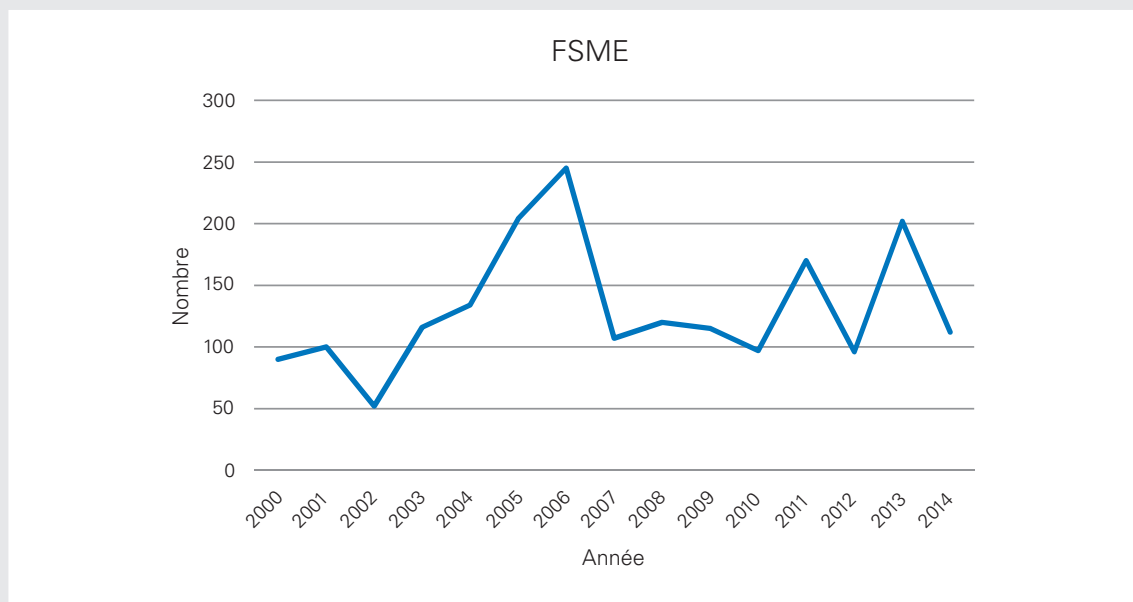


Figure 3
Régions à flambées locales de FSME en Suisse, années de déclaration de 2005 à 2014

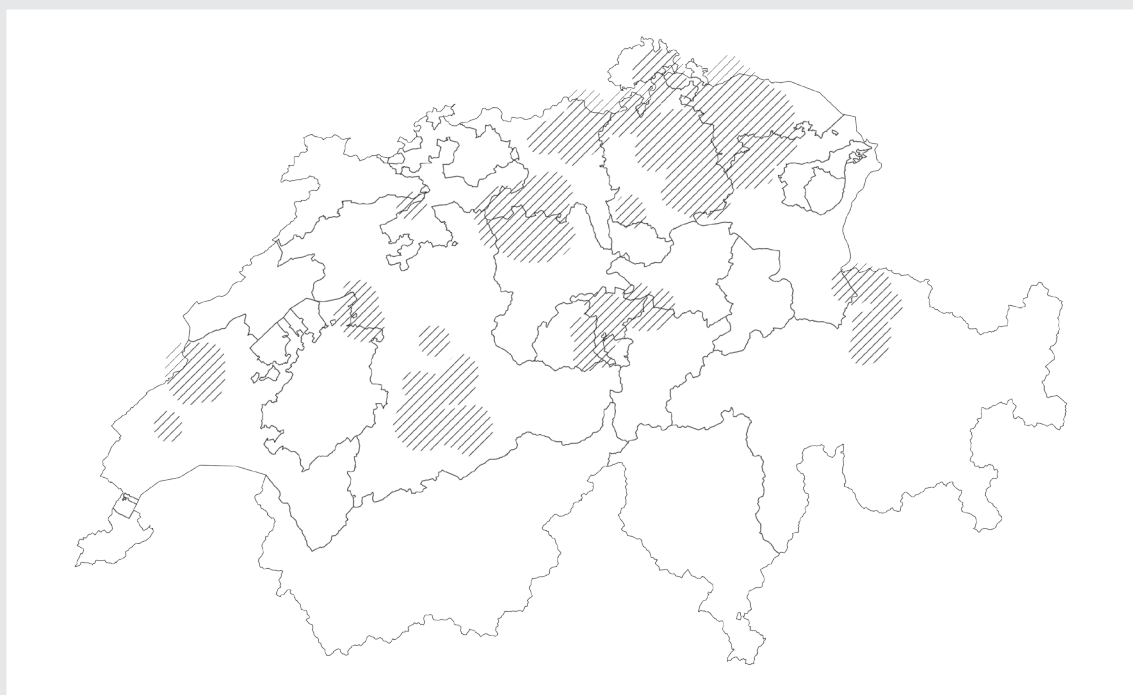


Tableau 1

Estimation du nombre de consultations médicales suite à une piqûre de tique et de cas de borréliose de Lyme en Suisse de 2008 à 2014

Année où a débuté la maladie	Consultations médicales suite à une piqûre de tique	Borréliose de Lyme
2008	20 000	10 000
2009	20 000	10 000
2010	20 000	8 000
2011	20 000	10 000
2012	20 000	10 000
2013	30 000	10 000
2014	20 000	9 000

Tableau 2

Consultations médicales suite à une piqûre de tique et cas de borréliose de Lyme en Suisse, incidence pour 100 000 habitants, année de déclaration 2014

	Consultations médicales suite à une piqûre de tique	Borréliose de Lyme
Total	221	113
Par âge		
0 à 5 ans	223	95
6 à 15 ans	225	71
16 à 49 ans	161	87
Plus de 49 ans	293	167
Par sexe		
Hommes	211	117
Femmes	230	109
Par région Sentinella		
1: GE, NE, VD, VS	165	55
2: BE, FR, JU	308	168
3: AG, BL, BS, SO	194	120
4: LU, OW, NW, SZ, UR, ZG	152	172
5: AR, AI, GL, SG, SH, TG, ZH	209	106
6: GR, TI	347	91

Tableau 3

Cas de FSME en Suisse, incidence pour 100 000 habitants, année de déclaration 2014

Total	1.4
Par âge	
0 à 5 ans	0.3
6 à 15 ans	0.6
16 à 49 ans	0.9
Plus de 49 ans	1.3
Par sexe	
Hommes	2
Femmes	0.7

Les analyses fournies dans le présent rapport se basent sur la date à laquelle la maladie a débuté.

Résultats

Les maladies transmises par les tiques présentent comme les années précédentes un caractère saisonnier marqué (figure 1). Pour les trois événements observés, les chiffres se sont avérés plutôt bas par rapport aux autres années (tableau 1 et figure 2).

En 2014, on estime à près de 20 000 le nombre de consultations médicales suite à une piqûre de tique. A l'échelle nationale, l'incidence est de 221 pour 100 000 habitants. La tranche d'âge des plus de 49 ans et les régions Sentinella 2 (BE, FR, JU) et 6 (GR, TI) sont les plus touchées. Les différences entre les deux sexes sont minimales. La comparaison au fil des années révèle que le nombre de cas est plus faible (tableau 1). En 2014, le nombre de cas de borréliose de Lyme a été estimé à 9 000 et l'incidence à l'échelle nationale à 113 pour 100 000 habitants. La tranche d'âge des plus de 49 ans et les régions Sentinella 2 (BE, FR, JU) et 4 (LU, OW, NW, SZ, UR, ZG) sont les plus touchées. La proportion de personnes touchées est pratiquement la même chez les hommes que chez les femmes. La comparaison au fil des années révèle que le nombre de cas est légèrement plus bas (tableau 2).

En 2014, 112 cas de FSME ont été recensés dans le système de déclaration obligatoire. L'incidence à l'échelle nationale est donc de 1,4 pour 100 000 habitants. La tranche d'âge des plus de 49 ans et les hommes sont les plus touchés (tableau 3). Par rapport aux années précédentes, le nombre de cas est resté stable (figure 2). L'analyse des données entre 2005 et 2014 montre que la région nord-est est la première concernée (figure 3). ■

Contact

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Santé publique
Division Maladies transmissibles
Téléphone 058 463 87 06